



LA PAIE DANS LA CCN 51

LES BASES

Différents éléments de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 doivent être pris en compte dans l'élaboration du bulletin de salaire, notamment au niveau de la détermination du salaire et du traitement des congés.

Cette formation permettra aux participants de comprendre et intégrer les spécificités de la CCN 51 dans le traitement de la paie.

OBJECTIFS

- Développer les connaissances sur les principaux éléments réglementaires et conventionnels d'un bulletin de salaire
- Analyser les spécificités de traitement de la paie liées à l'application de la CCN 51

CONTENU

La détermination du salaire dans la CCN 51

- Le salaire des non-cadres, des cadres et des cadres dirigeants
- Le traitement de l'ancienneté
- Le complément technicité
- Le comparatif avec le SMIC
- La prime décentralisée

Les éléments variables

- Travail de nuit
- Travail le dimanche et les jours fériés
- Les heures supplémentaires
- Les astreintes

Les autres variables

- L'indemnité différentielle de remplacement
- La notion d'avantage en nature

Les événements impactant le bulletin de salaire

- Le traitement des congés payés
- Le traitement de l'arrêt maladie

Les éléments du bulletin de salaire

- Rappel des taux de cotisations
- La GMP
- L'indemnité de licenciement
- L'indemnité de départ volontaire à la retraite
- Le prélèvement à la source
- Les règles de la saisie-arrêt
- Les frais de transport



21 mars 2019 à Clermont-Ferrand

2 avril 2019 à Paris

11 avril 2019 à Lyon

16 mai 2019 à Toulouse

13 juin 2019 à Palavas-les-Flots (34)

19 septembre 2019 à Péronne (80)

1^{er} octobre 2019 à Paris

17 octobre 2019 à Metz

21 novembre 2019 à Nantes

12 décembre 2019 à Strasbourg



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehapp.fr

Prérequis

Bonnes connaissances du fonctionnement de base de la paie

PUBLICS

- Comptables
- Assistants paie
- Techniciens paie

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant:

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas

INTERVENANTS

- Consultant en droit social et droit du travail